

Questions orales

Le ministre peut-il expliquer à la Chambre comment le gouvernement fédéral peut maintenir ce programme qui empiète sans aucun doute sur les pouvoirs des provinces alors qu'il s'est déjà immiscé dans leurs affaires avec la réduction des taxes de vente provinciales? Peut-il par ailleurs expliquer comment il peut persister dans cette voie alors que deux des provinces les plus importantes, l'Ontario et le Québec, ne semblent pas très emballées à ce sujet? A vrai dire, la province du Québec n'en veut pas.

Cela dit, le ministre est-il disposé à annoncer qu'il réunira ses homologues des provinces pour débattre les propositions qu'il leur a faites par télex? Est-il au moins disposé à en discuter avec eux, étant donné qu'avec ce programme, il marche bel et bien sur les plates-bandes des provinces?

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, je tiens à dire que je n'ai pas décrit la proposition fédérale dans un télex. En effet, elle leur a été soumise lors de la conférence fédérale-provinciale. Elle a ensuite fait l'objet de discussions entre les représentants fédéraux et provinciaux. On en a également parlé à la conférence des premiers ministres. Il y a donc eu toute une série d'activités où on a tenu compte des consultations qui ont eu lieu avec les provinces pour mettre au point un programme de création d'emplois à l'échelle locale dont un besoin urgent se fait sentir dans diverses régions du pays.

Ce que nous projetons de faire, et je ne vois pas ce que le député peut y trouver d'anticonstitutionnel, c'est de mettre 150 millions de dollars à la disposition des provinces pour financer des projets municipaux de création d'emplois dont les Canadiens pourraient tirer profit dès maintenant.

M. McGrath: Le ministre pourrait peut-être expliquer à la Chambre et au pays en quoi consistent les pouvoirs constitutionnels qu'il détient en sa qualité de ministre du gouvernement pour financer les patinoires, les bibliothèques et les garderies qui relèvent clairement de la compétence provinciale.

Vu la fragilité, attribuable à ce genre de confrontations, de la structure de la confédération, le ministre serait-il disposé à aller à Québec rencontrer M. Tardif qui a manifesté hier à l'Assemblée nationale une vive inquiétude à l'égard de cette tendance à s'immiscer dans des domaines de compétence nettement provinciale? Va-t-il aussi rencontrer son homologue de Toronto? Le cas échéant, le ministre serait-il prêt à annuler ce programme?

M. Ouellet: Oui, monsieur l'Orateur. En fait, j'ai parlé au téléphone hier avec M. Tardif. Je lui ai dit que j'étais disposé à le rencontrer. Il doit me rappeler pour fixer la date et le lieu de notre rendez-vous, probablement la semaine prochaine.

Quant à la deuxième partie de la question du député, le programme de projets municipaux proposé aux provinces n'est que la continuation des programmes sectoriels auxquels le gouvernement fédéral s'intéresse activement. Ce programme d'ensemble a obtenu l'appui de députés des deux côtés de la Chambre. Je veux surtout parler des programmes de traitement des eaux usées, d'amélioration des quartiers et d'encouragement aux travaux municipaux en vertu duquel le gouvernement fédéral contribue aux frais de projets municipaux.

● (1122)

Nous avons dit que nous allions conserver ces programmes. Non seulement allons-nous conserver ces trois types de programme, mais nous allons accorder aux municipalités et aux provinces davantage de latitude dans le choix de ces trois types de projets ou de sept autres catégories de projets que les municipalités pourraient trouver prioritaires. Nous proposons là un programme très flexible; il s'agit de projets valables qui créeront des emplois au Canada.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Des eaux usées flexibles.

* * *

LES PÊCHERIES

L'ACCORD PROVISOIRE CANADO-AMÉRICAIN

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre des Pêches. C'est au sujet du différend survenu sur la côte Ouest de la Colombie-Britannique à propos de la pêche au saumon et de l'accord provisoire.

Le ministre peut-il maintenant confirmer que la décision qu'ont prise ses collaborateurs d'interdire aux Canadiens de se livrer à la pêche sur le banc de Swiftsure dans les eaux territoriales canadiennes n'avait aucun rapport avec la conservation, mais qu'on l'a au contraire prise dans l'espoir que les Américains réagiraient en ratifiant l'accord provisoire? Le ministre peut-il confirmer que cette décision n'avait rien à voir avec la déperdition de saumon?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, la recommandation m'en a été faite par mes collaborateurs et j'y ai donné mon accord après consultation au téléphone. C'était un point de négociation de dernière minute. Nous savons que la capture de capelans et de saumoneaux pose un problème à un certain moment de l'année sur le banc de Swiftsure. Nous reconnaissons qu'il s'agit là d'un problème de conservation. Nous n'avons pas été d'accord dans ce cas avec les négociateurs américains ni avec les experts américains en conservation, mais nous ne voulions pas risquer de compromettre un accès accru à la zone américaine en ne respectant pas les promesses que nous avions faites au cours des négociations et que nous avions confirmées dans l'accord.

M. Leggatt: Le ministre peut-il confirmer qu'en vertu de l'accord provisoire, les Canadiens étaient autorisés à pêcher au large de l'état de Washington à compter du 1^{er} mai et que, de fait, les dirigeants américains n'ont pas encore pris de décision. Les Canadiens ne peuvent encore pêcher au large de l'état de Washington et ils ont perdu presque un mois de pêche. En somme, jusqu'ici les États-Unis n'ont respecté aucune des modalités de l'accord, tandis que nous l'avons fait, ce qui nous a été préjudiciable.